

Rapport de gestion 2016



Table des matières

Avant-propos du président	3
Chiffres-clés	4
Bilan	5
Compte de résultat	7
Annexe	10
1 Bases et organisation	10
2 Membres actifs et bénéficiaires de rente	13
3 Réalisation du but de prévoyance	15
4 Principes d'évaluation et de présentation des comptes, principe de continuité	16
5 Risques actuariels, couverture des risques, taux de couverture	16
Bilan actuariel	23
6 Explication des placements et du résultat net	24
7 Explication des autres postes du bilan et du compte de résultats	33
8 Directives de l'autorité de surveillance	34
9 Autres informations relatives à la situation financière	34
10 Evénements survenus postérieurement à l'établissement du bilan	34
Rapport de l'organe de révision	35
Impressum	37

Avant-propos du président



caisse de pension pro: une valeur sûre

L'évolution démographique, la situation des marchés financiers et le cadre réglementaire exposent la prévoyance professionnelle à un test de résistance. La forte croissance enregistrée par la caisse de pension pro pour l'exercice 2016 en est donc d'autant plus remarquable. Les nombres d'actifs et d'affiliations ont augmenté. En outre, un rendement conforme aux conditions du marché a été atteint. Forte de ses solutions adaptées aux besoins de ses clients, la caisse de pension pro est parée pour affronter l'avenir.

La situation de la prévoyance professionnelle vieillesse représente un défi de taille. Le monde politique a donc réagi. Les Chambres fédérales ont adopté la réforme «Prévoyance vieillesse 2020». Prévoyant notamment l'abaissement du taux de conversion, cette réforme est essentielle pour

l'avenir du deuxième pilier. Il faut agir sans attendre, au risque de devoir essuyer de nouvelles pertes substantielles et d'être confronté à une redistribution massive des actifs vers les rentiers. C'est ainsi qu'un système de prévoyance respecté au niveau international a été mis dans une situation critique.

Actuellement, les marchés financiers sont eux aussi défavorables à cet égard. En outre, les paramètres du système sont suranés. Les bases du calcul technique des rentes ont été fixées en 1985 et n'ont pas été adaptées depuis lors. Tout le monde sait que l'on ne peut pas s'attendre à obtenir, ni aujourd'hui ni dans un futur proche, les rendements atteints à cette époque. C'est pourquoi une réforme est ici également nécessaire.

La caisse de pension pro a réagi à cette situation et a décidé en 2016 de faire passer progressivement le taux de conversion de 6.8 % à 6.0 %. Le taux d'intérêt technique a été abaissé de 2.5 % à 2.25 %. Cette adaptation se fait à la charge du taux de couverture et rend ainsi la caisse de pension pro plus sûre. Il s'agit là de mesures visant à ramener la redistribution entre les générations à une proportion conforme au système. La caisse de pension pro assume ainsi la responsabilité pour les assurés et pour la caisse de pension elle-même.

Malgré le contexte difficile, la caisse de pension pro affiche une évolution remarquablement positive. D'une part au niveau des chiffres: durant l'exercice 2016, les nombres d'assurés actifs et d'affiliations ont augmenté, passant respectivement de 57'557 à 61'068 et de 7'718 à 7'932. Le rendement a lui aussi augmenté de 1.20 % à 2.51 % (plus d'informations à ce sujet dans les comptes annuels détaillés).

La caisse de pension pro a préparé le terrain également dans d'autres domaines pour s'assurer un avenir prospère. Depuis le 1^{er} janvier 2017, des règlements révisés sont en vigueur: ils répondent au besoin de flexibilité et assurent une plus grande transparence. En outre, l'introduction de la prestation «Case Management» a permis de renforcer les efforts d'intégration ou de réintégration de cas AI. Elle a pour but de réduire le nombre de cas AI et d'entraîner ainsi une nouvelle réduction des coûts. Cela nécessite en outre un accompagnement professionnel de tous les acteurs impliqués dans le processus AI.

Au cours du dernier exercice, la caisse de pension pro a posé des jalons importants, toujours en faveur de ses bénéficiaires. En optant pour des solutions durables sur le plan financier, nous créons une assise solide tant pour les générations actives que pour les rentiers. Nous sommes prudents et envisageons ainsi l'avenir avec optimisme.

Cordiales salutations,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Peter Hofmann'.

Peter Hofmann

Président du conseil de fondation

Chiffres-clés

	2016 CHF 1'000	2015 CHF 1'000	Evolution en %
Cotisations brutes	267'708	258'467	3.6
> dont cotisations d'épargne et cotisations unitaires	211'787	201'349	5.2
> dont cotisations de risque et pour frais administratifs	55'921	57'118	-2.1
Capital de prévoyance des assurés actifs	1'771'140	1'710'738	3.5
Capital de prévoyance des bénéficiaires de rente	563'907	565'827	-0.3
Prestations de retraite	45'079	63'408	-29.0
Provisions techniques	45'278	56'100	-19.3
> dont provision selon l'art. 17 de la LFLP	1'024	1'046	-2.1
> dont provision pour la prestation de sortie minimale LPP	304	347	-12.4
> dont provision pour le taux de conversion	39'962	34'949	14.3
> dont fonds de compensation du renchérissement	–	15'771	-100.0
> dont réserve pour les sinistres tardifs	3'988	3'987	0.0
Excédent de couverture	33'458	38'864	-13.9
Somme du bilan	2'708'198	2'674'468	1.3

Autres données

Taux de couverture de la Fondation	101.4%	101.7%	-0.3
Taux de couverture moyen des œuvres de prévoyance	102.8%	103.1%	-0.3
Entreprises affiliées	7'932	7'718	2.8
Personnes assurées	61'068	57'557	6.1
Bénéficiaires de rente (nombre de rentes)	3'247	3'329	-2.5
Cas d'invalidité réassurés en suspens	560	518	8.1
Rendement des placements de capitaux	2.51%	1.20%	
Rémunération des avoirs de vieillesse	1.25%	1.75%	
Taux d'intérêt technique	2.25%	2.50%	

Bilan

Actifs	Annexe chiffre	31.12.2016 CHF	31.12.2015 CHF	Evolution en %
Placements	6.4	2'706'705'615	2'670'098'554	1.4
Placements sur le marché monétaire	6.4.1	187'935'639	177'121'197	6.1
Créances contre employeurs	6.8.1	41'015'220	35'879'294	14.3
Créances contre des tiers		6'872'798	44'872'828	-84.7
Prêts hypothécaires		19'820'500	59'772'267	-66.8
Obligations Suisse et étranger en CHF	6.4.2	223'063'162	254'108'721	-12.2
Obligations internationales en monnaies étrangères	6.4.2	134'467'612	129'590'755	3.8
Obligations convertibles	6.4.3	131'191'078	127'173'318	3.2
Actions Suisse	6.4.4	293'210'255	276'779'208	5.9
Actions internationales	6.4.4	286'686'829	271'484'728	5.6
Placements alternatifs	6.4	625'034'980	556'342'882	12.3
Immobilier Suisse	6.4.5	757'407'542	736'973'356	2.8
Compte de régularisation de l'actif		856'097	1'504'349	-43.1
Actifs des contrats d'assurance	5.2	636'056	2'864'830	-77.8
Total des actifs		2'708'197'768	2'674'467'733	1.3

Bilan

Passifs	Annexe chiffre	31.12.2016 CHF	31.12.2015 CHF	Evolution en %
Dettes		215'886'633	230'998'372	- 6.5
Dettes issues de prestations de libre passage et de rentes		171'916'530	146'259'724	17.5
Capitaux reçus en faveur des œuvres de prévoyance		27'499'564	28'421'656	- 3.2
Dettes banques/assurances		567'609	1'634'638	- 65.3
Autres dettes		15'902'930	54'682'354	- 70.9
Compte de régularisation du passif		20'039'085	17'412'370	15.1
Réserves de contributions de l'employeur	6.8.2	22'698'049	18'304'131	24.0
Provisions non techniques		1'458'000	–	
Capitaux de prévoyance et provisions techniques		2'380'961'545	2'335'529'881	1.9
Capital de prévoyance des assurés actifs	5.3	1'771'140'294	1'710'738'071	3.5
Capital de prévoyance des bénéficiaires de rente	5.5	563'907'299	565'827'239	- 0.3
Passifs issus de contrats d'assurance	5.2	636'056	2'864'830	- 77.8
Provisions techniques	5.6	45'277'896	56'099'741	- 19.3
Réserve de fluctuation de valeur de la Fondation	6.3	33'457'967	38'863'247	- 13.9
Réserves de fluctuation de valeur des œuvres de prévoyance	6.3	18'121'799	19'172'572	- 5.5
Fortune libre des œuvres de prévoyance		15'574'690	14'187'160	9.8
Dotation en capital de la Fondation, fortune libre de la Fondation, découvert de la Fondation		–	–	
Situation en début de période		–	–	
Excédent de charges/de revenus		–	–	
Total du passif		2'708'197'768	2'674'467'733	1.3

Compte de résultat

	Annexe chiffre	2016 CHF	2015 CHF	Evolution en %
Cotisations et apports ordinaires		282'533'177	274'603'052	2.9
Cotisations des salariés	3.2	127'024'065	122'186'642	4.0
Cotisations des employeurs	3.2	140'683'810	136'281'000	3.2
Prélèvement sur les réserves de contributions de l'employeur pour le financement des cotisations	6.8.2	-2'372'726	-1'650'811	43.7
Constitution de du croire sur comptes de prime	6.8.1	-1'200'000	-700'000	71.4
Rachats et versements uniques	5.3	10'800'545	14'878'492	-27.4
Apports aux réserves de contributions de l'employeur	6.8.2	7'177'342	2'722'399	163.6
Apports au capital d'épargne (en provenance de la fortune libre des œuvres de prévoyance)		420'141	796'128	-47.2
Allocations au fonds de garantie		–	89'202	-100.0
Prestations d'entrée		281'756'785	283'728'709	-0.7
Apports de libre passage	5.3	268'529'663	245'013'154	9.6
Apports pour la reprise d'effectifs d'assurés				
> Capital de prévoyance des bénéficiaires de rente	5.5	7'344'841	33'442'226	-78.0
> Provisions techniques		–	972'478	-100.0
Remboursements de versements anticipés pour l'EPL/divorce	5.3	5'882'281	4'300'851	36.8
Total des apports de cotisations et prestations d'entrée		564'289'962	558'331'761	1.1
Prestations réglementaires		-76'894'131	-94'257'038	-18.4
Rentes de vieillesse		-26'940'207	-40'691'312	-33.8
Rentes de survivants		-6'355'387	-11'574'653	-45.1
Rentes d'invalidité		-11'783'758	-11'142'100	5.8
Prestations au décès sous forme de capital		-5'758'115	-6'251'984	-7.9
Prestations de retraite sous forme de capital		-26'056'664	-24'596'989	5.9
Prestations de sortie		-457'525'066	-559'215'671	-18.2
Prestations de libre passage en cas de sortie	5.3	-381'360'129	-269'561'739	41.5
Transfert de fonds supplémentaires lors d'une sortie collective				
> Capital de prévoyance des bénéficiaires de rente	5.5	-66'316'247	-279'456'664	-76.3
> Provisions techniques		-968'369	-586'469	65.1
> Versements aux réserves de contributions de l'employeur	6.8.2	-488'793	-2'230'086	-78.1
Versements anticipés pour l'EPL/divorce	5.3	-8'391'528	-7'380'713	13.7
Total des dépenses relatives aux prestations et versements anticipés		-534'419'197	-653'472'709	-18.2

Compte de résultat

	Annexe chiffre	2016 CHF	2015 CHF	Evolution en %
Dissolution / constitution de capitaux de prévoyance, provisions techniques et réserves de contribution		- 51'896'596	19'452'227	-366.8
Constitution du capital de prévoyance des assurés actifs	5.3	- 40'739'228	- 127'966'580	-68.2
Rémunération du capital d'épargne	5.3	- 19'601'636	-26'369'644	-25.7
Dissolution du capital de prévoyance des rentiers	5.5	1'919'940	183'185'843	-99.0
Constitution de provisions techniques	5.6	10'739'441	-7'938'371	-235.3
Charges/produits de liquidation partielle		-55'635	-2'623'154	-97.9
Dissolution/constitution de réserves de cotisation employeur	6.8.2	-4'159'478	1'164'133	-457.3
Produit des prestations d'assurance		22'788'549	19'909'709	14.5
Participations aux excédents	5.1	51'023	131'361	-61.2
Prestations d'assurance	5.2	22'737'526	19'778'348	15.0
Charges d'assurance		- 38'450'964	- 36'744'610	4.6
Primes d'assurance				
> de risque	3.2	- 33'614'744	- 32'224'525	4.3
> de frais	3.2	-3'461'394	-3'317'452	4.3
Cotisations au fonds de garantie	3.2	-1'374'826	-1'202'633	14.3
Résultat net de l'activité d'assurance		- 37'688'246	- 92'523'622	-59.3

Compte de résultat

	Annexe chiffre	2016 CHF	2015 CHF	Evolution en %
Résultat net des placements de la fortune		51'522'516	24'240'524	112.5
Intérêts perçus sur les versem. des assureurs précédents		69'486	135'117	-48.6
Intérêts payés sur les prestations de libre passage		-2'801'164	-3'188'678	-12.2
Intérêts sur créances/Engagements à l'égard de l'employeur	6.8.1	6'215	-435'652	-101.4
Intérêts sur créances/Engagements à l'égard de tiers		-60'677	-118'209	-48.7
Intérêts sur les réserves de contributions de l'employeur	6.8.2	-234'440	-298'923	-21.6
Intérêts sur prêts hypothécaires		376'736	297'259	26.7
Résultat net des placements sur le marché monétaire		-160'153	-1'729'940	-90.7
Résultat net des Obligations Suisse et étranger en CHF		3'501'357	4'338'045	-19.3
Résultat net des Oblig. intern. en monnaies étrangères		3'943'139	-21'928'801	-118.0
Résultat net des Obligations convertibles		-367'516	1'933'197	-119.0
Résultat net des Actions Suisse		-1'231'431	11'210'211	-111.0
Résultat net des Actions internationales		22'345'057	7'557'098	195.7
Résultat net des placements alternatifs		30'199'664	36'897'092	-18.2
Résultat net de l'Immobilier Suisse		31'261'278	25'020'679	24.9
Frais de gestion de la fortune	6.7.1	-35'325'035	-35'447'971	-0.3
Autres produits		762'733	552'001	38.2
Produits sur prestations fournies		680'097	468'993	45.0
Produits divers		82'636	83'008	-0.4
Autres charges		-4'210	-7'058	-40.4
Frais d'administration		-20'861'172	-21'706'017	-3.9
Frais généraux d'administration		-8'204'710	-8'776'454	-6.5
Bureau de révision et experts en prévoyance prof.		-190'940	-379'059	-49.6
Autorité de surveillance		1'640	-57'523	-102.9
Frais de marketing et de publicité		-4'379'954	-4'656'922	-5.9
Frais de courtage		-8'087'208	-7'836'059	3.2
Excédent de charges / de revenus avant intérêts sur fonds libres		-6'268'379	-89'444'171	-93.0
Intérêts fortune libre des œuvres de prévoyance		-187'673	-253'103	-25.9
Excédent de charges / de revenus avant constitution / dissolution de la réserve de fluctuation de valeur		-6'456'052	-89'697'274	-92.8
Constitution / dissolution de la réserve de fluctuation de valeur de la fondation	6.3	5'405'279	89'048'300	-93.9
Constitution / dissolution de réserves de fluctuation de valeur des œuvres de prévoyance	6.3	1'050'773	648'974	61.9
Excédent de charges / de revenus		0	0	

Annexe

1 Bases et organisation

1.1 Forme juridique et but

La caisse de pension pro est une fondation de droit privé, conformément aux articles 80 et suivants du CC, à l'art. 331 du CO et à l'art. 48 alinéa 2 de la LPP, dotée d'une personnalité juridique et inscrite au registre du commerce sous le numéro CH-109.924.595. Elle assure les salariés et les employeurs des sociétés affiliées, dans le cadre de la LPP et de ses dispositions d'exécution, conformément à la législation et à la réglementation en vigueur, contre les conséquences économiques de la vieillesse, du décès et de l'invalidité.

1.2 Enregistrement et fonds de garantie

La caisse de pension pro est notamment soumise aux dispositions de la loi fédérale du 25 juin 1982 sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (LPP) et de la loi fédérale du 17 décembre 1993 sur le libre passage dans la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (LFLP). Elle est inscrite au registre de la prévoyance professionnelle sous le numéro SZ 69. Conformément à l'art. 57 de la LPP, la caisse de pension pro est affiliée au fonds de garantie LPP et lui verse des cotisations, conformément aux dispositions de l'ordonnance du 22 juin 1998 sur le fonds de garantie LPP (OFG).

1.3 Actes et règlements

Les actes et les règlements suivants régissent les activités de la caisse de pension pro durant l'exercice sous revue:

Dénomination	Date de la dernière modification	Entrée en vigueur
Acte de fondation	27.09.2012	27.09.2012
Règlement relatif à la composition, l'élection et aux fonctionnements du Conseil de fondation	06.04.2009	01.04.2009
Règlement d'administration de la commission de prévoyance	13.12.2007	01.01.2008
Conditions générales de la Fondation	11.04.2011	11.04.2011
Règlement de prévoyance	13.12.2013	01.01.2014
Annexe 1 au Règlement de prévoyance	27.01.2015	01.01.2015
Règlement concernant l'encouragement à la propriété du logement	17.12.2010	01.01.2011
Règlement concernant les frais	14.12.2012	01.01.2013
Règlement régissant les dispositions techniques	06.10.2015	31.12.2015
Règlement relatif aux placements	18.12.2015	01.01.2016
Règlement de liquidation partielle de la Fondation ou d'œuvres de prévoyance	13.12.2013	01.01.2014
Règlement concernant les excédents	27.01.2015	01.01.2015

1.4 Organe paritaire de gestion / droits à signature

Le Conseil de fondation

Le Conseil de fondation de la caisse de pension pro est composé de six membres (trois représentants/représentantes des salariés et trois des employeurs). Il constitue l'organe de gestion stratégique de la caisse de pension pro. Il exerce au plus haut niveau la direction, la surveillance et le contrôle de la gestion de la caisse de pension pro. Les membres du Conseil de fondation signent collectivement à deux.

La durée du mandat du Conseil de fondation est fixée à cinq ans. Des réélections sont possibles. Au jour de référence, le Conseil de fondation se compose des membres suivants:

Prénom, nom, lieu		Durée du mandat
Peter Hofmann, Genève (Président)	RS	01.06.2005 – 31.12.2019
Thomas Kopp, Lucerne (Vice-président)	RE	01.01.2010 – 31.12.2019
Daniel Andermatt, Holzhäusern	RS	01.01.2016 – 31.12.2019
Michael Dean Head, Ballwil	RS	01.06.2005 – 31.12.2019
Pierre Christen, Veyrier	RE	01.01.2016 – 31.12.2019
Hansjörg Wehrli, Coire	RE	01.01.2011 – 31.12.2019

RE = représentant des employeurs

RS = représentant des salariés

1.5 Direction

La gestion est déléguée à Telco Prévoyance SA.

Les collaborateurs des entreprises mandatées signent collectivement à deux avec procuration ou faculté d'agir en tant que mandataire commercial.

1.6 Experts, organe de révision, conseillers, autorité de surveillance

Expert en prévoyance professionnelle

L'expert agréé en prévoyance professionnelle, conformément à l'art. 53, alinéa 2 de la LPP, est la société DIPEKA SA, Zurich. Elle vérifie régulièrement la capacité de la caisse de pension pro à satisfaire à tout moment à ses engagements ainsi que la conformité de ses dispositions actuarielles avec la législation. Le conseil de fondation a choisi la société DIPEKA AG, Zurich, comme expert en prévoyance professionnelle pour l'exercice 2016.

Organe de révision

La loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (LPP) impose la mise en place d'un organe de contrôle indépendant qui contrôle chaque année la conformité des comptes annuels et du rapport de gestion par rapport à la législation et à d'autres prescriptions. Le Conseil de Fondation a choisi la société Ernst & Young SA, sise à Bâle, en tant qu'organe de révision pour l'exercice 2016.

Autorité de surveillance

La caisse de pension pro est soumise au contrôle de l'Autorité de surveillance LPP et des fondations de Suisse centrale (Zentralschweizer BVG- und Stiftungsaufsicht – ZBSA) qui vérifie notamment la conformité des dispositions réglementaires de la caisse de pension avec les prescriptions légales.

Gestion de la fortune

Basée à Schwyz, la société Tellco Prévoyance SA, négociant en valeurs mobilières sous le contrôle de l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA), est gestionnaire de la fortune de la caisse de pension pro.

Etablissement dépositaire

L'établissement dépositaire de la caisse de pension pro est la société Tellco Prévoyance SA, basée à Schwyz.

Marketing et distribution

La société Tellco Prévoyance SA, basée à Schwyz, est chargée du marketing et de la distribution des prestations de services de la caisse de pension pro.

Administration et gestion

La société Tellco Prévoyance SA, basée à Schwyz, est chargée de l'administration et de la gestion.

1.7 Entreprises affiliées

Le nombre d'entreprises affiliées a évolué comme suit:

	2016	2015
Situation au 1 ^{er} janvier	7'718	7'132
Effectif résultant de la fusion au 1 ^{er} janvier	–	152
Nouvelles entreprises affiliées	1'205	1'282
Contrats d'affiliation résiliés	-991	-848
> dont résiliations consécutives à une cessation d'activité	-67	-50
> dont résiliations consécutives au non-paiement des primes	-239	-189
> dont résiliations consécutives à une faillite ou à une liquidation	-22	-25
> dont résiliations consécutives à un changement d'institution de prévoyance	-144	-125
> dont résiliations sans collaborateurs à assurer	-525	-459
> dont résiliations pour d'autres motifs	6	–
Situation au 31 décembre	7'932	7'718

2 Membres actifs et bénéficiaires de rente

2.1 Assurés actifs

Evolution du nombre d'assurés

Le nombre d'assurés a connu l'évolution suivante:

	2016	2015	Evolution en %
Situation au 1 ^{er} janvier	57'557	51'993	10.7
Effectif résultant de la fusion au 1 ^{er} janvier	–	958	
Entrées	59'435	53'088	12.0
Sorties	-55'178	-47'780	15.5
Départs à la retraite	-500	-478	4.6
Transfert de cas d'invalidité	-201	-192	4.7
Décès	-45	-32	40.6
Situation au 31 décembre	61'068	57'557	6.1

Le taux de variation élevé des entrées et des sorties par rapport à l'effectif total est imputable aux fluctuations liées à l'activité des entreprises affiliées à la caisse de pension pro spécialisées dans le placement de personnel.

Ages	Hommes	Femmes	Total
moins de 25 ans	4'066	1'753	5'819
de 25 à 34 ans	12'387	5'131	17'518
de 35 à 44 ans	11'591	4'401	15'992
de 45 à 54 ans	10'315	4'599	14'914
de 55 à 65 ans (64 pour les femmes)	4'442	2'314	6'756
plus de 65 ans (femmes: plus de 64 ans)	42	27	69
Total	42'843	18'225	61'068

Age moyen des assurés	31.12.16	31.12.15
Hommes	39.7	39.3
Femmes	40.4	40.2

2.2 Evolution des cas d'invalidité réassurés en suspens

	2016	2015
Situation au 31 décembre	560	518

2.3 Bénéficiaires de rente

	Rentes d'invalidité	Rentes de vieillesse	Rentes de partenaire	Rentes pour enfant	Total
Situation au 1 ^{er} janvier 2016	906	1'499	505	419	3'329
Nouvelles rentes	40	191	37	147	415
> dont reprises ou découlant de contrats d'assurance	36	10	0	12	58
Départs à la retraite de bénéficiaires d'une rente d'invalidité	37				37
Réactivation de bénéficiaires de rente d'invalidité	-12				-12
Transfert d'effectifs de rentiers	-4	-201	-113	-1	-319
Echéances de rentes pour enfant				-122	-122
Cas de décès, échéance de rentes-pont	-13	-43	-25		-81
Situation au 31 décembre 2016	954	1'446	404	443	3'247

Durant l'année sous revue, 319 rentiers (1'110 l'année précédente) ont été transférés au sein d'une autre fondation.

2.4 Bénéficiaires de rente de contrats d'assurance

	31.12.2016	31.12.2015
Rentes d'invalidité	5	20
Rentes de partenaire	2	3
Total	7	23

3 Réalisation du but de prévoyance

3.1 Explication des plans de prévoyance

Les œuvres de prévoyance disposent d'un ou de plusieurs plans de prévoyance individuels définis selon la LPP en primauté de cotisations. Les prestations de risque sont définies en fonction de l'avoir de vieillesse projeté ou en pourcentage du salaire assuré (avec ou sans coordination).

3.2 Financement, affectation des cotisations

Les cotisations servant à financer les plans de prévoyance sont définies en pourcentage du salaire assuré ou en pourcentage des coûts effectifs. Les primes de risque sont déterminées selon le tarif de réassurance du risque. Les contributions aux frais administratifs et aux coûts liés au risque financent les primes d'assurance, le fonds de garantie, la provision pour le taux de conversion et les frais administratifs. L'employeur prend en charge au minimum 50% du total des cotisations.

Recettes (cotisations)	2016 CHF 1'000	2015 CHF 1'000	Evolution en %
Cotisations des salariés	127'023	122'186	4.0
Cotisations des employeurs	140'684	136'281	3.2
Libéralités pour du croire sur comptes de prime	- 1'200	- 700	71.4
Total des recettes	266'507	257'767	3.4
Charges (affectation)			
Bonifications de vieillesse	209'226	199'035	5.1
Primes d'assurance	37'076	35'541	4.3
Cotisations au fonds de garantie	1'375	1'203	14.3
Constitution d'une provision pour le taux de conversion ¹⁾	12'521	7'545	66.0
Frais d'administration	20'861	21'706	-3.9
Total des charges	281'059	265'030	6.0
Solde	- 14'552	- 7'263	100.4

¹⁾ Sans compter la modification des principes de provision (2016: CHF 3'232'000, 2015: CHF 12'000'000) et hors dissolution de provision de CHF 2'087'000 en 2015 en raison de la fusion.

4 Principes d'évaluation et de présentation des comptes, principe de continuité

4.1 Confirmation concernant la comptabilisation selon Swiss GAAP RPC 26

Conformément à l'ordonnance sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (OPP2), modifiée dans le cadre de la 1^{ère} révision de la LPP du 1^{er} avril 2004, les institutions de prévoyance doivent depuis le 1^{er} janvier 2005 obligatoirement présenter leurs comptes selon les prescriptions Swiss GAAP RPC 26. Les présents comptes annuels 2016 respectent à la fois les exigences formelles en matière de structure du bilan, du compte d'exploitation et des annexes, et les exigences matérielles.

4.2 Principes comptables et principes d'évaluation

La comptabilité, l'établissement du bilan et l'évaluation sont exécutés conformément aux dispositions du CO et de la LPP, ainsi que des ordonnances s'y rapportant (en particulier l'OPP2 et Swiss GAAP RPC 26).

Les titres et les monnaies sont évalués aux cours du marché. L'évaluation des obligations de caisse, des hypothèques et des prêts s'effectue à la valeur nominale. Les placements directs en immeubles sont évalués à la valeur du marché. Les biens immobiliers sont évalués annuellement au moyen de la méthode DCF (Discounted Cash Flow), et dans des cas exceptionnels à la valeur d'acquisition diminuée le cas échéant de corrections de valeur. Les placements alternatifs sont évalués au dernier prix du marché disponible.

4.3 Modification des principes d'évaluation, de comptabilisation et d'établissement des comptes

Aucune modification des principes en matière d'évaluation, de comptabilisation ou d'établissement des comptes n'est intervenue par rapport aux comptes annuels de 2015.

5 Risques actuariels, couverture des risques et taux de couverture

5.1 Type de couverture du risque, réassurance

La caisse de pension pro est une caisse de pension semi-autonome. Les risques invalidité et décès sont réassurés par la Mobilière Suisse Société d'assurances sur la vie SA (la Mobilière). Depuis le 1^{er} janvier 2005, les provisions constituées par la Mobilière pour les cas de prestations définitifs sont cédées à la caisse de pension pro, qui s'occupe ensuite de la gestion de ces derniers. A compter du 1^{er} janvier 2010, il a été conclu avec la Mobilière un contrat prévoyant des primes nettes.

La participation aux excédents issue de contrats d'assurance d'un montant de CHF 51'023 a été inscrite à l'actif de la réserve de fluctuation de valeur de la Fondation. Cette utilisation est conforme aux dispositions réglementaires.

5.2 Explications relatives aux actifs et passifs des contrats d'assurance

Il s'agit de capitaux de couverture auprès des sociétés d'assurance AXA, GENERALI et ZURICH.

5.3 Evolution et rémunération des capitaux de prévoyance des assurés actifs

Le tableau suivant présente l'évolution des capitaux de prévoyance des assurés:

	2016 CHF 1'000	2015 CHF 1'000	Evolution en %
Situation au 1 ^{er} janvier	1'710'738	1'469'272	16.4
Effectif résultant de la fusion au 1 ^{er} janvier	–	87'007	
Bonifications de vieillesse	209'379	199'035	5.2
Bonifications de vieillesse exonérées de primes	7'434	6'818	9.0
Rachats et versements uniques	10'801	14'879	-27.4
Apports de libre passage	268'530	245'013	9.6
Apports de libre passage de GENERALI	346	61	467.2
Versements sur fortune libre et réserves de contributions de l'employeur	576	802	-28.2
Remboursements de versements anticipés pour l'EPL/divorce	5'882	4'301	36.8
Prestations de libre passage/Résiliations de contrats	-381'354	-269'508	41.5
Réduction par suite de liquidation partielle	50	1	4'900.0
Charges par suite de liquidation partielle	11	120	-90.8
Prestations en capital à la retraite	-26'057	-24'597	5.9
Transfert au capital de prévoyance des bénéficiaires de rente (départs à la retraite)	-42'170	-37'032	13.9
Transfert au capital de prévoyance des bénéficiaires de rente (décès)	-4'263	-4'478	-4.8
Versements anticipés pour l'EPL/divorce	-8'391	-7'380	13.7
Rémunération du capital d'épargne	19'602	26'370	-25.7
Divers	26	54	-51.9
Situation au 31 décembre	1'771'140	1'710'738	3.5
Nombre de comptes d'épargne d'assurés actifs	55'190	51'896	6.3
Nombre de comptes d'épargne d'assurés invalides et bénéficiaires de rente d'invalidité	1'375	1'236	11.2

Au cours de l'année 2016, l'épargne a été rémunérée provisoirement au taux de 1.25%. Lors de sa séance du 16 décembre 2016, le conseil de fondation a décidé de fixer le taux d'intérêt définitif à 1.25%, conformément au règlement régissant les dispositions techniques, attendu que le taux de couverture anticipé au 31 décembre 2016 était supérieur à 97.5%.

La rémunération des avoirs de vieillesse LPP au sein du compte-témoin s'est effectuée au taux minimum LPP de 1.25%.

5.4 Somme des avoirs de vieillesse selon la LPP (comptes-témoin)

La caisse de pension pro gère les avoirs de vieillesse prévus par la loi en vertu des dispositions de la LPP en tant que comptes-témoin. L'exécution des prestations minimales prescrites par la LPP est ainsi garantie dans tous les cas. Les avoirs de vieillesse selon la LPP sont compris dans les positions ci-dessous:

	31.12.2016 CHF 1'000	31.12.2015 CHF 1'000	Evolution en %
Capital de prévoyance des assurés actifs	1'169'387	1'114'243	4.9
Passifs issus de contrats d'assurance	126	549	-77.0
	1'169'513	1'114'792	4.9

5.5 Evolution du capital de prévoyance des bénéficiaires de rente

Depuis le 31 décembre 2012, la caisse de pension pro inscrit ses engagements de rente au bilan en utilisant les bases techniques LPP 2010, avec un taux d'intérêt technique de 2.5%. Lors de sa séance de décembre, le conseil de fondation a décidé à la fois d'abaisser le taux d'intérêt technique au 31 décembre 2016 de 2.5% à 2.25% et d'adapter les bases de calcul en se référant aux bases techniques LPP 2015 au lieu des bases LPP 2010.

Pour tenir compte de l'allongement de l'espérance de vie et anticiper la modification des bases, une provision pour longévité de 0.5% a été intégrée dans le capital de prévoyance des bénéficiaires de rente.

	2016 CHF 1'000	2015 CHF 1'000	Evolution en %
Situation au 1 ^{er} janvier	565'827	641'865	-11.8
Effectif résultant de la fusion au 1 ^{er} janvier	–	107'148	
Reprise d'effectifs de rentiers	7'344	33'443	-78.0
Transfert d'effectifs de rentiers	-66'316	-279'457	-76.3
Prestations d'assurance	18'903	16'806	12.5
Transfert à partir du capital de prévoyance des assurés actifs (départs à la retraite)	42'231	37'034	14.0
Transfert à partir du capital de prévoyance des assurés actifs (décès)	4'204	4'478	-6.1
Prestations en capital	-5'757	-6'252	-7.9
Versements de rentes	-44'994	-63'408	-29.0
Exonération de primes sur bonifications de vieillesse	-4'154	-4'005	3.7
A partir de la provision pour le taux de conversion	10'740	7'652	40.4
Constitution (ajustement actuariel)	35'879	70'523	-49.1
Situation au 31 décembre	563'907	565'827	-0.3

Durant l'année sous revue, 319 (exercice précédent: 1'110) bénéficiaires de rente ont été transférés au sein d'une autre fondation.

5.6 Composition, évolution et explications des provisions techniques

	Annexe chiffre	31.12.2016 CHF 1'000	31.12.2015 CHF 1'000	Evolution en %
Composition des provisions techniques				
Provision selon l'art. 17 de la LFLP	5.6.1	1'024	1'046	-2.1
Provision pour la prestation de sortie minimale selon LPP	5.6.2	304	347	-12.4
Provision pour le taux de conversion	5.6.3	39'962	34'949	14.3
Fonds de compensation du renchérissement	5.6.4	–	15'771	-100.0
Autres réserves pour sinistres tardifs	5.6.5	3'988	3'987	0.0
Total des provisions techniques		45'278	56'100	-19.3
Evolution des provisions techniques				
Situation au 1 ^{er} janvier		56'100	40'509	38.5
Effectif résultant de la fusion au 1 ^{er} janvier		–	7'714	
Prélèvement sur provision selon l'art. 17 de la LFLP	5.6.1	-22	-115	-80.9
Prélèvement sur la provision pour la prestation de sortie minimale LPP	5.6.2	-43	-59	-27.1
Provision pour garantie du taux de conversion				
> Affectation ordinaire	5.6.3	12'521	7'545	66.0
> Affectation suite à modification des principes de provision	5.6.3	3'232	9'913	-67.4
> Pertes à la retraite	5.6.3	-10'740	-7'652	40.4
Provision pour réserves pour sinistres tardifs				
> Affectation	5.6.5	1	972	-99.9
> Prélèvement d'autres réserves pour sinistres tardifs	5.6.5	–	-587	
Dissolution du fonds de compensation du renchérissement	5.6.4	-15'771	–	
Dissolution de la provision pour réserves de base		–	-2'140	
Situation au 31 décembre		45'278	56'100	-19.3

Les provisions et réserves inscrites au bilan se fondent sur le «Règlement régissant les dispositions techniques», élaboré par le Conseil de fondation de la caisse de pension pro, avec la participation de l'expert en caisse de pension.

5.6.1 Provisions selon l'art. 17 de la LFLP

Ces provisions représentent la différence entre la prestation légale de libre passage et le capital d'épargne accumulé. Elles sont constituées par une seule affiliation (cpne) qui prévoit un financement asymétrique des bonifications de vieillesse (cotisations constantes et échelle d'épargne croissante).

5.6.2 Provisions pour la prestation de sortie minimale selon LPP

Par suite de la réduction de la rémunération des capitaux d'épargne selon le principe d'imputation, les capitaux d'épargne de 1'738 personnes assurées se situent en dessous du niveau de leur prestation de sortie du 31 décembre 2016. Etant donné qu'elles auraient droit en cas de sortie ou si un cas de prestation survenait à la prestation la plus élevée des deux, une provision a été constituée pour la différence.

5.6.3 Provisions pour le taux de conversion

Le taux de conversion réglementaire pour le calcul de la rente de vieillesse est trop élevé du point de vue actuariel. Il convient de constituer une provision pour les pertes escomptées.

En raison de l'abaissement progressif du taux de conversion qui aura lieu ces prochaines années et de la baisse des bases techniques, les pertes sur retraites ont augmenté durant l'année sous revue, passant de CHF 7.7 millions à CHF 10.7 millions.

5.6.4 Fonds de compensation du renchérissement

Cette provision a été dissoute durant l'exercice sous revue et a été ajoutée aux fonds libres.

5.6.5 Autres réserves pour sinistres tardifs

Il s'agit du risque de sinistres tardifs de trois affiliations.

5.7 Résultats de la dernière expertise actuarielle

Dans l'expertise actuarielle pour la caisse de pension pro au 31 décembre 2016, l'expert a formulé les recommandations et les remarques suivantes quant à la prévoyance professionnelle:

- > Le taux d'intérêt technique appliqué par la fondation (2.25 %) correspond, à la date de référence, au taux de référence conformément à la directive technique 4 (2.25 %). Selon les termes de cette directive, un abaissement du taux d'intérêt technique doit être opéré lorsque ce dernier est supérieur d'au moins 0.25 % au taux de référence pendant plus d'une année. Des simulations de l'évolution du taux de référence montrent avec une probabilité d'occurrence élevée qu'un tel abaissement pourrait se révéler nécessaire fin 2017 déjà. Il convient de surveiller l'évolution du taux de référence et de tenir compte de ce dernier de manière appropriée en cas d'événement significatif (par exemple décision en matière de taux d'intérêt, liquidation partielle, etc.).
- > Le conseil de fondation a décidé de faire passer le taux de conversion pour les nouvelles affiliations, et de manière générale dès 2019, de 6.8 % à 6.0 %. En cas d'application d'un taux d'intérêt technique de 2.25 %, le taux de conversion devrait toutefois se situer autour de 5.4 %. Si le taux d'intérêt technique devait subir un nouvel abaissement, la différence entre le taux de conversion réglementaire et le taux de conversion technique se creuserait, ce qui compliquerait le financement des pertes sur retraites. Il convient de surveiller le niveau du taux de conversion réglementaire ainsi que le financement des pertes sur retraites et, le cas échéant, de prendre les mesures nécessaires.
- > En raison de la faible couverture à la date de référence, de la volatilité des marchés de placement et des coûts éventuels liés à l'abaissement du taux d'intérêt technique, le risque que la fondation se trouve en situation de découvert doit être considéré comme élevé. Aussi, nous recommandons au conseil de fondation de surveiller sans attendre l'évolution du taux de couverture et, le cas échéant, de prendre les mesures d'assainissement nécessaires.
- > A la suite de l'abaissement du taux d'intérêt technique au 31 décembre 2016, il convient de vérifier la conformité du contrat de réassurance avec la Mobilière et d'adapter ce dernier si nécessaire.

5.8 Bases techniques et autres hypothèses significatives sur le plan actuariel

Les engagements de la caisse de pension pro ont été calculés selon les principes et les directives techniques pour les experts en caisse de pension de l'Association Suisse des Actuaires et de la Chambre suisse des actuaires-conseils. Les bases actuarielles suivantes sont utilisées:

LPP 2015, tables périodiques (TP) 2016, à 2.25 %, augmenté de 0.5 % par an.

5.9 Modification des bases techniques et des hypothèses

Les bases techniques et les hypothèses des comptes annuels 2015 et 2016 sont identiques, à cette exception près:

Au 31 décembre 2016, le taux d'intérêt technique a été abaissé, passant de 2.5 % à 2.25 %, et les bases de calcul ont été adaptées en prenant pour référence les bases techniques LPP 2015 au lieu des bases LPP 2010. Cet abaissement a entraîné les dépenses exceptionnelles suivantes:

	CHF 1'000
Affectation du capital de couverture des rentiers en raison de l'abaissement du taux d'intérêt technique	13'015
Baisse du capital de couverture des rentiers en raison du changement des bases techniques	-5'986
Dépenses liées au changement des bases techniques et à l'abaissement du taux de conversion	3'232
Total	10'261

5.10 Taux de couverture selon l'art. 44 de l'OPP 2

Le taux de couverture selon l'art. 44 de l'OPP 2 résulte du rapport entre le capital de prévoyance disponible et le capital de prévoyance nécessaire sur le plan actuariel (provisions actuarielles incluses).

Bilan actuariel

	31.12.2016 CHF 1'000	31.12.2015 CHF 1'000	Evolution en %
Fortune de prévoyance disponible			
Actifs du bilan	2'708'198	2'674'468	1.3
Engagements du bilan	-215'887	-230'998	-6.5
Compte de régularisation du passif	-20'039	-17'412	15.1
Réserves de contributions de l'employeur	-22'698	-18'304	24.0
Provisions non techniques	-1'458	–	
Réserves de fluctuation de valeur des œuvres de prévoyance	-18'122	-19'173	-5.5
Fortune libre des œuvres de prévoyance	-15'575	-14'187	9.8
Fortune de prévoyance disponible totale	2'414'419	2'374'394	1.7
Capitaux de prévoyance et provisions techniques			
Capital de prévoyance des assurés actifs	1'771'140	1'710'738	3.5
Capital de prévoyance des bénéficiaires de rente	563'907	565'827	-0.3
Passifs issus de contrats d'assurance	636	2'865	-77.8
Provisions techniques	45'278	56'100	-19.3
Capitaux de prévoyance et provisions techniques	2'380'961	2'335'530	1.9
Sur-couverture / découvert actuariel	33'458	38'864	-13.9
Taux de couverture de la Fondation (= taux de couverture minimal des œuvres de prévoyance)	101.4%	101.7%	
Taux de couverture moyen des œuvres de prévoyance	102.8%	103.1%	

Taux de couverture des œuvres de prévoyance	Nombre	Obligations de prévoyance CHF 1'000
101.4%	4'029	810'302
101.5 - 104.9%	3'638	1'442'202
105.0 - 109.9%	150	70'612
110.0 - 114.9%	43	33'579
115.0 - 119.9%	24	14'020
120.0 - 124.9%	13	6'508
à partir de 125.0 %	35	3'738
Total	7'932	2'380'961

6 Explication relatives aux placements et au résultat net

Rétrospective

L'année boursière 2016 a été palpitante et ponctuée de nombreux défis à la suite des décisions surprenantes que certaines nations ont prises au niveau politique.

L'année a débuté par des turbulences dans les bourses mondiales suscitées par les inquiétudes relatives à la croissance en Chine. La bonne dynamique de croissance de l'économie américaine ainsi que des données conjoncturelles favorables en Europe ont permis ensuite un retour à une situation plus calme. Les activités de soutien des banques centrales sont restées primordiales à cet égard. La banque centrale américaine (Fed), qui visait une normalisation progressive du niveau des taux d'intérêt, s'est vue contrainte de faire une pause jusqu'en décembre 2016. La Banque centrale européenne (BCE) a, pour sa part, prolongé son programme d'achat d'obligations afin de contrer les tendances déflationnistes. La Banque du Japon, de même que la Banque nationale suisse, sont elles aussi restées actives au moyen d'interventions régulières. Au milieu de l'année, la Grande-Bretagne a pris la décision inattendue de sortir de l'Union européenne, ce qui a provoqué un effondrement sans précédent des taux d'intérêt dans les pays développés. L'élection tout aussi inattendue de Donald Trump à la présidence des Etats-Unis ainsi que les programmes d'infrastructure et les baisses d'impôts qu'il a annoncés ont augmenté les attentes en matière d'inflation. A la fin de l'année, les taux d'intérêt dans les principales monnaies ont ainsi retrouvé leurs niveaux du début de l'année. Les marchés boursiers, notamment aux Etats-Unis, ont clôturé l'année à des niveaux spectaculairement hauts.

Performances

Sur l'ensemble de l'exercice 2016, la caisse de pension pro a enregistré une solide performance de 2.51 %. **La stratégie de placement s'est distinguée par une part d'obligations faible en comparaison avec la moyenne dans le secteur.** Depuis des années, une importance particulière est accordée à l'immobilier suisse et aux placements alternatifs, ce qui permet une grande diversification du portefeuille.

- > Une gestion de trésorerie efficace a permis de contourner en grande partie les taux d'intérêt négatifs. Les obligations ont réalisé une performance de 1.01 % en francs suisses et de 2.61 % en devises étrangères. Avec -1.41 %, la faible allocation aux obligations convertibles n'a pas pu apporter de contribution positive.
- > Dans le domaine des placements traditionnels, les actions mondiales ont été les plus fructueuses en 2016 avec un rendement de 7.99 %. Les actions suisses ont pris du retard et ont terminé l'exercice sous revue avec une performance de -0.88 %.
- > Avec sa part de 28.5 % dans l'ensemble des placements, le portefeuille conservateur de l'immobilier a affiché en 2016 un rendement constant de 3.84 %. Cette catégorie de placement offre ainsi une performance concluante. Environ un quart des placements ont constitué des investissements directs; il en a été de même pour les trois autres quarts, qui ont été investis principalement par l'intermédiaire de fondations de placement suisses. Tous les biens immobiliers, dont deux tiers sont des immeubles résidentiels, se trouvent en Suisse, s'étendant sur l'ensemble du territoire.
- > Les placements alternatifs ont réalisé une performance de 1.67 % en francs suisses et ont atteint une part de 23.5 % à la fin de l'année. **Les positions étaient cotées principalement en dollars américains et en euros, des monnaies totalement à l'abri des fluctuations des cours de change.** La nouvelle hausse des frais de couverture en 2016 a eu un impact sur le rendement net en francs suisses.

- > Les investissements en Private Equity (7.45% en dollars américains) et en Private Debt (8.16% en dollars américains) ont amené des résultats positifs. Dans la catégorie de placement Private Debt, la caisse de pension pro octroie des crédits également aux petites et moyennes entreprises locales, contribuant ainsi à la création de valeur en Suisse.
- > Les placements dans l'infrastructure (4.1% en dollars américains) offrent un rempart contre l'inflation ainsi qu'une bonne prévisibilité des flux de liquidités. Depuis 2012, l'allocation au moyen de fonds d'infrastructure est renforcée. Les capitaux sont retirés sur plusieurs années, les programmes s'étendant sur 10 à 15 ans. La caisse de pension pro vise des rendements non corrélés et constants grâce à des placements dans des installations éoliennes et solaires ainsi que dans des routes ou dans des aéroports soumis à des taxes. Les investissements dans des titrisations de risques d'assurance (Insurance Linked Securities, ILS), qui couvrent surtout les risques liés aux tempêtes et aux tremblements de terre, ont fourni les rendements attendus à hauteur de 4.54% en dollars américains. En 2016, le marché de la réassurance n'a enregistré aucun sinistre significatif.
- > Le portefeuille des Hedge Funds, que le comité d'investissement avait réduit d'un tiers pour atteindre 4% au début de l'année, a terminé l'exercice sous revue de manière décevante avec -2.96% en dollars américains. Les gestionnaires ont dû lutter surtout au début de l'année contre la grande volatilité sur les marchés. Les investisseurs craignaient un affaiblissement de la croissance économique au niveau mondial ainsi qu'une chute persistante des cours des matières premières. Par ailleurs, l'augmentation des risques de défaut de crédit concernant les entreprises énergétiques a également eu un impact sur la performance. Grâce à une certaine dispersion bien définie en termes de gestionnaires et de stratégies, la caisse de pension pro est convaincue que, à l'avenir, l'allocation apportera de nouveau une contribution positive à la performance et à la diversification.

Perspectives

L'économie mondiale a débuté l'année dans de bonnes conditions. Néanmoins, les impondérabilités politiques représentent un certain danger. La manière dont le gouvernement de Donald Trump influencera l'économie mondiale à moyen terme est encore floue: les programmes d'infrastructure, les allègements fiscaux et les dérégulations promis vont à l'encontre des intentions protectionnistes. Des élections importantes sont prévues en France et en Allemagne; l'Italie devra, quant à elle, probablement organiser de nouvelles élections de manière anticipée. La Fed prévoit d'augmenter encore ses taux directeurs en 2017, et, si l'évolution de l'économie reste positive, la BCE pourrait réduire ses achats d'obligations. Les rendements obligataires bas – et même négatifs, surtout en Suisse – rendent les investissements dans les catégories de placement non traditionnelles (telles que Private Equity, Private Debt, Hedge Funds et ILS) plus intéressants. Ils améliorent le rapport risque/rendement. Aussi, la caisse de pension pro est convaincue d'être parfaitement préparée pour affronter 2017 et les années qui suivent.

6.1 Organisation de l'activité de placements, Règlement relatif aux placements

Le règlement de placement date du 18 décembre 2015. La gestion de fortune et la gestion immobilière sont assurées par Tellco Prévoyance SA, Schwyz. L'établissement dépositaire des placements en titres est Tellco Prévoyance SA, Schwyz. Le contrôle de gestion des investissements est assuré par Kottmann Advisory SA, Zurich.

Tellco Prévoyance SA a déclaré dans la convention du 25 octobre 2007 n'avoir accepté aucun avantage financier dans l'exercice de la gestion de fortune depuis septembre 2006 et s'est engagée à l'avenir à transmettre de sa propre initiative d'éventuels avantages financiers à la caisse de pension pro. En 2016, aucun avantage de cette nature n'a été accordé.

6.2 Recours à des extensions (article 50 alinéa 4 OPP2) avec preuve concluante du respect de la sécurité et de la répartition des risques (article 50 alinéa 1 à 3 OPP2)

Placements alternatifs

A la fin 2016, la part de placements alternatifs s'élevait à 23.5% de l'actif total.

Choix / gestion / contrôle

Tellco Prévoyance SA choisit, gère et contrôle les placements alternatifs en faisant appel à des spécialistes et avec le même soin que pour les placements traditionnels.

Sécurité de la réalisation du but de prévoyance

La part de la fortune investie en placements alternatifs a été définie à l'aide de valeurs empiriques (provenant notamment d'études d'allocation d'actifs). L'expérience montre que les placements alternatifs sont susceptibles de représenter un complément précieux aux placements traditionnels justement en période de crise. Leur contribution à la sécurité de la réalisation du but de prévoyance est ainsi garantie. Ils assurent en outre un apport plus permanent.

Diversification / liquidité

Les placements alternatifs jouent un rôle important dans la diversification de l'actif total et contribuent à améliorer le rapport risque/rendement. Dans le cas contraire, l'exposition aux placements alternatifs serait nettement supérieure. La valeur des placements alternatifs est certes affectée jusqu'à un certain point par les évolutions des cours des placements traditionnels, mais elle est essentiellement déterminée par d'autres facteurs. Les placements ayant des propriétés de cash-flow (Private Debt par exemple) sont surpondérés. Nous veillons à ce qu'une grande partie des placements alternatifs se compose d'actifs plutôt liquides (structures ouvertes, retrait mensuels/trimestriels possibles), complétés toutefois par des placements plutôt non liquides (structures fermées, retraits impossibles pendant plusieurs années) afin d'atteindre ici également une plus grande diversification.

Rentabilité

Lors de sa séance du 22 avril 2015, le conseil de fondation a décidé de relever la quote-part des placements alternatifs, car il est convaincu qu'ils jouent un rôle positif tant dans la réalisation des objectifs de rendement que dans la répartition appropriée des risques. Ils soutiennent à ce titre la réalisation du but de prévoyance.

6.3 Valeur-cible et calcul des réserves de fluctuation

La réserve de fluctuation de valeurs est constituée ou dissoute afin de compenser les variations à court terme de la valeur des placements financiers. Sa valeur-cible est calculée selon les hypothèses fondées sur le risque encouru sur les placements contenues dans l'étude de congruence actif/passif effectuée périodiquement.

Réserve de fluctuation de valeur de la Fondation	31.12.2016 CHF 1'000	31.12.2015 CHF 1'000	Evolution en %
Etat au 1 ^{er} janvier	38'863	124'374	-68.8
Effectif résultant de la fusion au 1 ^{er} janvier	–	3'537	
Prélèvement/affectation provenant du compte d'exploitation	-5'405	-89'048	-93.9
Situation au 31 décembre	33'458	38'863	-13.9
Valeur -cible de la réserve de fluctuation	338'000	334'000	1.2
Valeur -cible en % de la fortune	12.5 %	12.5 %	
Réserve de fluctuation de valeur disponible	33'458	38'863	-13.9
Déficit de réserve	304'542	295'136	3.2
Réserves de fluctuation de valeur des œuvres de prévoyance			
Etat au 1 ^{er} janvier	19'173	19'822	-3.3
Apports/prélèvements	-1'051	-649	
Affectation à partir du compte d'exploitation	–	–	
Situation au 31 décembre	18'122	19'173	-5.5

Aucune distribution aux réserves de fluctuation de valeur des œuvres de prévoyance ne s'est produite durant l'exercice sous revue, car le taux de couverture est inférieur à 105 %.

6.4 Présentation des placements par catégorie

	31.12.2016			31.12.2015		
	CHF 1'000	en %	Stratégie en %	CHF 1'000	en %	Stratégie en %
Marché monétaire	187'936	7.1	0 - 10	177'121	6.8	0 - 10
Prêts hypothécaires	19'821	0.7	0 - 5	59'772	2.3	0 - 5
Obligations Suisse et étranger en CHF	223'063	8.4	0 - 40	254'109	9.8	0 - 40
Obligations internationales en monnaies étrangères	134'468	5.1	0 - 20	129'591	5.0	0 - 20
Obligations convertibles	131'191	4.9	0 - 8	127'173	4.9	0 - 8
Actions Suisse	293'210	11.0	0 - 20	276'779	10.7	0 - 20
Actions internationales	286'687	10.8	0 - 20	271'485	10.5	0 - 20
Placements alternatifs	625'035	23.5	0 - 25	556'343	21.5	0 - 25
Immobilier Suisse	757'408	28.5	20 - 35	736'973	28.5	20 - 35
Total intermédiaire	2'658'819	100.0		2'589'346	100.0	
Créances contre employeurs	41'015			35'879		
Autres créances suisses	6'873			44'873		
Actifs transitoires	856			1'504		
Actifs des contrats d'assurance	636			2'865		
Total des actifs	2'708'199			2'674'467		
	CHF 1'000	en %	OPP 2 en %	CHF 1'000	en %	OPP 2 en %
Limites générales selon l'OPP 2						
Placements en créances garanties par gage foncier (article 55a OPP 2)	19'821	0.7	50	59'772	2.3	50
Placements en actions (article 55b OPP 2)	579'897	21.8	50	548'264	21.2	50
Placements immobiliers (article 55c OPP 2)	757'408	28.5	30	736'973	28.5	30
> dont à l'étranger	–	–	10	–	–	10
Placements alternatifs (article 55d OPP 2)	625'035	23.5	15	556'343	21.5	15
Placements en devises étrangères sans couverture (article 55e OPP 2)	429'640	16.2	30	359'092	13.9	30

Répartition des placements alternatifs	Collectifs CHF 1'000	Droits CHF 1'000	31.12.2016 CHF 1'000	31.12.2015 CHF 1'000
Hedge Funds	121'872		121'872	167'128
Insurance-Linked Securities	185'933		185'933	141'753
Private Equities	61'833		61'833	60'896
Private Debts	223'520	3'362	226'882	149'321
Placements en infrastructures	32'299		32'299	25'498
Opérations de couverture sur devises	-3'784		-3'784	11'747
Total	621'673	3'362	625'035	556'343

6.4.1 Marché monétaire

Le poste Marché monétaire contient des avoirs en compte auprès de banques et de négociants en valeurs mobilières, des avoirs à terme auprès de banques et des parts de fonds du marché monétaire.

6.4.2 Obligations

En raison des hausses de taux d'intérêt attendues, la part d'obligations a été réduite de 14.8% à 13.5% au cours de l'exercice sous revue. La valeur des obligations atteint CHF 358 millions.

6.4.3 Obligations convertibles

Le volume des obligations convertibles a augmenté de CHF 4 millions, passant à CHF 131 millions (soit une quote-part de 4.9%).

6.4.4 Actions

Au cours de l'exercice sous revue, la part d'actions oscillait entre 19.5% et 21.8%. La valeur est de CHF 580 millions, et la part a augmenté pour atteindre 21.8%.

6.4.5 Immobilier Suisse

Le portefeuille immobilier a été augmenté de CHF 21 millions durant l'exercice sous revue. La part reste inchangée à 28.5%. CHF 536 millions de la valeur sont investis en parts du groupe d'investissement relatif à l'immobilier suisse de Tellco Fondation de placement.

6.5 Instruments financiers dérivés en cours (ouverts)

Les postes d'instruments dérivés suivants étaient ouverts au 31.12.2016:

	Valeur du marché 31.12.2016 en CHF 1'000	Volume de contrats en CHF 1'000	Accroissement des engagements en CHF 1'000	Réduction des engagements en CHF 1'000
Contrats à terme sur devises EUR, USD				
> Valeur de rachat positive	13	5'529		5'529
> Valeur de rachat négative	- 3'881	657'021		657'021
Total Contrats à terme sur devises	- 3'868	662'550		662'550

Les instruments financiers dérivés sont couverts par des investissements de placement existants.

6.6 Engagements de capital ouverts

	31.12.2016 CHF 1'000	31.12.2015 CHF 1'000
Engagements de capital ouverts	242'112	211'120

6.7 Explication relatives au résultat net des placements de la fortune

La composition du résultat net des immobilisations est visible dans le compte d'exploitation.

6.7.1 Frais d'administration des placements de la fortune

	2016		2015	
	CHF 1'000	en %	CHF 1'000	en %
Droits pour gestion de fortune au niveau institution (frais TER)	6'015	0.22	5'954	0.23
Frais de transaction et impôts (frais TTC)	933	0.03	4'283	0.17
Autres frais (frais SC)	61	0.00	144	0.01
Frais TER des placements collectifs transparents en matière de frais	28'316	1.06	25'067	0.97
> dont frais TER des placements alternatifs transparents en matière de frais	15'832	0.59	10'195	0.39
> dont frais TER résultant des commissions de performance sur les placements alternatifs transparents en matière de frais	2'578	0.10	3'357	0.13
> dont frais TER des placements collectifs transparents en matière de frais dans des biens immobiliers	3'597	0.13	3'931	0.15
> dont frais TER des autres placements collectifs transparents en matière de frais	6'309	0.24	7'592	0.29
Total	35'325	1.32	35'448	1.37
Total des placements financiers	2'706'706	100.00	2'670'099	100.00
Placements financiers transparents en matière de frais	24'517	0.91	83'089	3.11
Placements financiers transparents en matière de frais – taux de transparence des frais	2'682'189	99.09	2'587'010	96.89

A compter de l'exercice 2013, toutes les institutions de prévoyance sont tenues, conformément à la directive CHS PP du 23 avril 2013, de comptabiliser aussi au titre des charges dans leur compte d'exploitation les frais occasionnés dans le cadre de leur gestion de fortune, à savoir les frais de transaction et les impôts ainsi que les frais TER des placements collectifs transparents en matière de frais.

Frais TER: notamment commissions de gestion, droits de dépôt, droits d'administration de fonds et commissions de performance
 Frais TTC: frais de transaction tels que courtage et commissions d'émission et de reprise ainsi qu'impôts (droit de timbre)
 Frais SC: frais pour le contrôle externe de gestion des investissements, entre autres

**Placements financiers transparents en matière de frais, conformément à
l'art 48a al. 3 OPP2 – Valeur au 31.12.2016**

Nom du produit	Prestataire	ISIN	Parts	Valeur du marché CHF 1'000
AQR Delta XN Offshore Fund S. 08 2015	AQR Capital Management, LCC		6'000	6'639
AQR Delta XN Offshore Fund S. 04 2016	AQR Capital Management, LCC		4'697	5'191
GCM Infra II	GCM Grosvenor		2'726'248	2'793
Goldman Sachs Infrastructure 2015	Goldman Sachs MB Services Limited		1'650'000	1'720
M&G Debt Opportunities III	M&G Group		4'491'000	5'584
Swiss Re Sector V A 5 Reg S	Swiss Re Capital Markets	USG7966TAV82	9'627	26
Swiss Re Sector V A 6 Reg S	Swiss Re Capital Markets	USG7966TBD75	2'250'000	2'564
Total				24'517

6.8 Explications concernant les placements auprès des employeurs et des réserves de contributions des employeurs

6.8.1 Explications concernant les placements auprès des employeurs

Au 31 décembre 2016, le total des créances de comptes de prime contre les entreprises affiliées s'élevait à CHF 44'090'000 (3'127 employeurs). En outre, le doute des créances douteuses se monte à environ CHF 3'075'000. Les soldes à la charge des employeurs ont été incrémentés à un taux de 6%, contre 1.25% pour les soldes au crédit des employeurs. Cette rémunération a entraîné un produit d'intérêt de CHF 6'000. Ces créances en compte courant ne sont pas considérées comme étant un placement auprès de l'employeur.

Les placements alternatifs comprennent un prêt d'un montant de CHF 362'000. Il correspond à un crédit hypothécaire en Allemagne avec mise en gage (avec niveau d'endettement faible).

6.8.2 Explications relatives aux réserves de contributions des employeurs

Outre les engagements de compte de prime envers les entreprises affiliées CHF 15'152'000 au 31 décembre 2016, on compte les réserves de contributions de 350 employeurs. L'évolution de ces réserves se présente comme suit:

	2016 CHF 1'000	2015 CHF 1'000
Situation au 1 ^{er} janvier	18'304	18'037
Effectif résultant de la fusion au 1 ^{er} janvier	–	1'132
Dépôts	7'177	2'722
Transmission au nouvel assureur	-488	-2'230
Utilisation pour le versement des cotisations des employeurs	-2'373	-1'651
Utilisation pour attribution au capital d'épargne	-156	-5
Intérêts 1.25 % (1.75 % l'année précédente)	234	299
Situation au 31 décembre	22'698	18'304

7 Explication des autres postes du bilan et du compte de résultats

7.1 Autres engagements

	2016 CHF 1'000	2015 CHF 1'000	Evolution en %
Cotisations d'épargne	203'596	193'439	5.3
Cotisations de risque	48'757	50'308	-3.1
Contributions aux frais administratifs	7'164	6'810	5.2
Cotisations unitaires	8'191	7'910	3.6
Total Cotisations	267'708	258'467	3.6

8 Directives de l'autorité de surveillance

L'autorité de surveillance des fondations et des institutions de prévoyance LPP de la Suisse centrale (ZBSA) a approuvé les comptes annuels 2015 le 9 décembre 2016 sans émettre de réserve.

9 Autres informations relatives à la situation financière

9.1 Mise en gage d'actifs

Les actifs suivants sont gagés aux fins de garantie des engagements résultant des instruments financiers dérivés:

	2016 CHF 1'000	2015 CHF 1'000
Placements de la fortune auprès de Telco Prévoyance SA	2'260'599	2'105'451
Placements de la fortune auprès d'UBS SA	80'658	65'437
Total	2'341'257	2'170'888

9.2 Procédures judiciaires en cours

Aucune procédure judiciaire en rapport avec la situation financière n'est en suspens.

9.3 Engagements éventuels à l'égard de tiers

Etat au 31 décembre 2016: CHF 620'000

10 Evénements survenus postérieurement à l'établissement du bilan

Aucun événement important nécessitant une correction des comptes annuels 2016 n'a eu lieu postérieurement à la date du bilan.

Rapport de l'organe de révision

Au Conseil de fondation de la
caisse de pension pro, Schwyz

Bâle, le 25 avril 2017

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de la caisse de pension pro, comprenant le bilan, le compte d'exploitation et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2016.

Responsabilité du Conseil de fondation

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales, à l'acte de fondation et aux règlements, incombe au Conseil de fondation. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil de fondation est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'expert en matière de prévoyance professionnelle

Le Conseil de fondation désigne pour la vérification, en plus de l'organe de révision, un expert en matière de prévoyance professionnelle. Ce dernier examine périodiquement si l'institution de prévoyance offre la garantie qu'elle peut remplir ses engagements et si les dispositions réglementaires de nature actuarielle et relatives aux prestations et au financement sont conformes aux dispositions légales. Les provisions nécessaires à la couverture des risques actuariels se calculent sur la base du rapport actuel de l'expert en matière de prévoyance professionnelle au sens de l'art. 52e al. 1 LPP en relation avec l'art. 48 OPP 2.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en oeuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées et du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels de l'exercice arrêté au 31 décembre 2016 sont conformes à la loi suisse, à l'acte de fondation et aux règlements.

Rapport sur d'autres dispositions légales et réglementaires

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément (art. 52b LPP) et d'indépendance (art. 34 OPP 2) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Nous avons également procédé aux vérifications prescrites aux art. 52c al. 1 LPP et 35 OPP 2. Le Conseil de fondation répond de l'exécution de ses tâches légales et de la mise en oeuvre des dispositions statutaires et réglementaires en matière d'organisation, de gestion et de placements.

Nous avons vérifié

- > si l'organisation et la gestion étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires et s'il existait un contrôle interne adapté à la taille et à la complexité de l'institution;
- > si les placements étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires;
- > si les comptes de vieillesse LPP étaient conformes aux dispositions légales;
- > si les mesures destinées à garantir la loyauté dans l'administration de la fortune avaient été prises et si le respect du devoir de loyauté ainsi que la déclaration des liens d'intérêts étaient suffisamment contrôlés par l'organe suprême;
- > si les fonds libres ou les participations aux excédents résultant des contrats d'assurance avaient été utilisés conformément aux dispositions légales et réglementaires;
- > si les indications et informations exigées par la loi avaient été communiquées à l'autorité de surveillance;
- > si les actes juridiques passés avec des personnes proches qui nous ont été annoncés garantissaient les intérêts de l'institution de prévoyance.

Nous attestons que les dispositions légales, statutaires et réglementaires applicables en l'espèce ont été respectées.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels présentés.

Ernst & Young SA

Patrik Schaller
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable

Sandra Hensler Kälin
Expert-réviseur agréé

Impressum

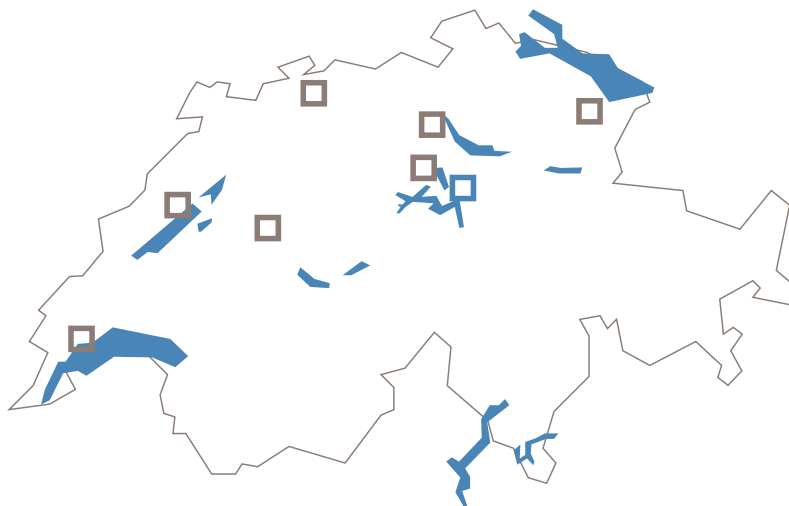
Rapport de gestion 2016 de la caisse de pension pro

Editeur caisse de pension pro

© Copyright 2017 Tellco SA, Schwyz, tellco.ch

En cas de divergences, seule la version allemande fait foi.

Etabli à Schwyz, présent à vos côtés.



■ Siège principal

pensionskasse pro
Bahnhofstrasse 4
Postfach 434
CH-6431 Schwyz
t +41 58 442 50 00
pkpro@tellco.ch

Romandie

Caisse de pension pro
Administration régionale
Place des Halles 6
Case postale 2108
CH-2001 Neuchâtel
t +41 58 442 51 00
admin.romandie@tellco.ch

Bureaux Régionaux

Romandie

Tellco Prévoyance SA
Services de prévoyance
BE, FR, GE, JU, NE, VD, VS
Rue Saint-Jean 4
Case postale 1102
CH-1260 Nyon 1
t +41 58 442 25 80
romandie@tellco.ch

Plateau suisse

Tellco Vorsorge AG
Vorsorgedienstleistungen
BE, SO
Morgenstrasse 129
CH-3018 Bern
t +41 58 442 26 60
mittelland@tellco.ch

Nord-ouest suisse

Tellco Vorsorge AG
Vorsorgedienstleistungen
BS, BL, AG
Bahnhofplatz 11
CH-4410 Liestal
t +41 58 442 26 80
nordwestschweiz@tellco.ch

Tessin / Uri / Schwyz

Tellco Previdenza SA
Prestazioni previdenziali
TI, UR, SZ
Bahnhofstrasse 4
Postfach 713
CH-6431 Schwyz
t +41 58 442 27 00
ticino@tellco.ch

Suisse orientale

Tellco Vorsorge AG
Vorsorgedienstleistungen
AI, AR, GL, GR, SG, TG, SH
Kornhausstrasse 3
Postfach 2134
CH-9001 St. Gallen
t +41 58 442 26 40
ostschweiz@tellco.ch

Suisse centrale

Tellco Vorsorge AG
Vorsorgedienstleistungen
LU, NW, OW, SZ, ZG, AG
Bahnhofstrasse 3
CH-6340 Baar
t +41 58 442 26 20
zentrschweiz@tellco.ch

Zürich

Tellco Vorsorge AG
Vorsorgedienstleistungen
ZH, AG
Schützengasse 4
CH-8001 Zürich
t +41 58 442 26 00
zurich@tellco.ch